



*Alle*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> - lot 2 : échange foncier avec M. DEL MISSIER en vue de l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup>**

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

**OBJET** : Secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> : lot 2 : échange foncier avec M. DEL MISSIER en vue de l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup>

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-2,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, modifié le 25 septembre 2018, mis à jour le 4 janvier 2019 et le 22 janvier 2020,

Vu sa délibération du 17 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal a pris acte du bilan de la concertation mise en œuvre pour le secteur de projet Albert 1<sup>er</sup> et approuvé les orientations d'aménagement du secteur,

Considérant que ces orientations ont été traduites dans le PLU à travers la création d'une zone urbaine spécifique, la zone UP<sub>B</sub> et la mise au point d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP),

Considérant qu'il est notamment prévu la requalification et l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup> en espace de rencontre, permettant d'ouvrir les vues, de donner la priorité aux piétons, en cohérence avec la proximité des équipements de petite enfance et de créer une offre de stationnement complémentaire ;

Considérant que les emprises nécessaires à l'élargissement sont identifiées comme emplacement réservé (ER n°9) dans le PLU et concernant :

- la parcelle cadastrée section Q n°150p – lot A, située 14 avenue Raymond Poincaré, pour une surface de 105 m<sup>2</sup>, appartenant à M. DEL-MISSIER ;
- la parcelle cadastrée section Q n°229p – lot A', située 14 avenue Raymond Poincaré pour une surface de 96,72 m<sup>2</sup>, appartenant à la ville de Sceaux.

Considérant par ailleurs que la parcelle cadastrée section Q n°229 constitue un délaissé de voirie résultant de l'aménagement de la rue Albert 1<sup>er</sup> et de l'avenue Raymond-Poincaré dans les années 1950, identifié comme propriété de la ville de Sceaux sur le plan d'alignement de la rue Albert 1<sup>er</sup> approuvé le 10 février 1947,

Vu sa délibération du 22 juillet 1949 décidant de la vente d'une partie du talus de la rue Albert 1<sup>er</sup> et de la rue Raymond Poincaré à M. DEL MISSIER,

Considérant qu'aucun acte d'acquisition n'a été établi,

Considérant donc qu'il y a lieu de régulariser une situation de fait en cédant à M. DEL MISSIER la partie de la parcelle cadastrée section Q n°229 non nécessaire à l'élargissement de la rue Albert 1<sup>er</sup> et identifiée sous le lot n° B du plan d'échange établi le 25 novembre 2019 pour une surface de 105 m<sup>2</sup>,

Vu sa délibération du 17 décembre 2020 constatant l'absence d'affectation à un usage public de la parcelle cadastrée section Q n°229p lot B et décidant de son déclassement du domaine public communal,

Vu l'accord de M. DEL MISSIER pour procéder à un échange foncier des parcelles cadastrées section Q n°229p lot B et 150p lot A, d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> chacune,

Considérant l'avis de France Domaines en date du 24 novembre 2020 évaluant la valeur vénale de chacune de ces parcelles au prix de 357 000 €,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 2 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE de l'acquisition auprès de M. DEL MISSIER de la parcelle située 14 avenue Raymond-Poincaré, cadastrée section Q n°150p – lot A, d'une surface de 105 m<sup>2</sup>, au prix de 357 000 € hors taxe.

DECIDE de la vente à M. DEL MISSIER de la parcelle située 14 avenue Raymond-Poincaré, cadastrée section Q n9229p – lot B d'une surface de 105 m<sup>2</sup>, au prix de 357 000 € hors taxe.

DIT que cet échange sera réalisé sans soulte.

AUTORISE le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents à la réalisation de la régularisation foncière.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Szykowski", is written over the text "le maire". A horizontal line is drawn under the signature.

